

Sujet : [INTERNET] Réarmement barrage de Buxueil-Descartes

De : Philippe BOISNEAU <philippe.boisneau@wanadoo.fr>

Date : 23/12/2020 16:59

Pour : pref-ep-loisurleau@indre-et-loire.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Par la présente, j'apporte les remarques suivantes sur le projet de réarmement du barrage de Buxueil-Descartes.

Depuis l'effacement du barrage de Maisons-Rouges en 1998 à l'aval immédiat de la confluence Vienne-Creuse, décision gouvernementale prise dans le cadre du 1er Plan Loire Grandeur Nature de janvier 1994, celui de Descartes-Buxueil est désormais le premier obstacle à la migration de montaison des espèces de poissons amphihalins. Cette décision d'effacement était fondée déjà à l'époque sur la nécessité de prise de mesures fortes pour sauver et restaurer des populations d'espèces emblématiques de la biodiversité du bassin de la Loire, qui constitue désormais une des dernier réservoir pour ces espèces à l'échelle des cours d'eau européens. Ainsi la grande alose colonisait l'ensemble de la façade atlantique, du sud de la Norvège au sud du Maroc, au début du XXème siècle. Elle est désormais éteinte au Maroc, au Portugal, en Espagne, dans le nord de l'Europe et ne présente plus de populations relativement abondantes que dans l'Adour, et dans le sous-bassin Vienne-Creuse pour la Loire. Si dans un premier temps cette action d'effacement a permis d'améliorer le sort des espèces migratrices, notamment grande alose, lamproie marine et saumon, force est de constater un tassement dans leur restauration, faute de mise en œuvre de nouvelles mesures à la hauteur des enjeux. La proposition d'équipements du barrage, avec une nouvelle passe à poissons et le prolongement de celle existante, ne permettra pas un gain de transparence suffisant pour inverser la tendance défavorable.

En effet, le dérèglement climatique observé, avec les baisses de débits déjà constatés dans le dossier et de fortes hausses de températures de l'eau, s'agissant d'espèces dont le comportement et le métabolisme sont régis par la température du milieu de vie et l'attractivité des débits, devrait orienter les choix d'aménagements des obstacles vers les solutions facilitant au maximum l'accès de l'océan vers les zones de reproductions en amont pour les espèces anadromes, et vers les zones de grossissement pour l'anguille, espèce catadrome.

Attractivité des dispositifs de franchissement et répartition des débits.

La répartition des débits au droit des différents dispositifs (turbines, les 2 passes, le seuil) peut altérer la capacité des poissons migrateurs à trouver un passage sans délais et sans sélection des individus les plus performants (ou les plus chanceux). En effet, lorsque le débit chutant du seuil sera supérieur au débit cumulé des 2 passes et des turbines, la veine d'eau la plus attractive pour les migrateurs sera celle de la chute d'eau. Or la montaison des poissons migrateurs en eau douce est justement accélérée par les augmentations de débit, et donc les effectifs les plus importants se présenteront au droit du barrage et seront orientés vers la chute des vannes plutôt que vers les passes.

Les comportements et capacités de recherche d'un passage sur un obstacle sont différentes selon les espèces. Si le saumon présente les plus importantes capacité de recherche d'un passage, il n'en reste pas moins une perte de temps qui peut s'étaler pour un seul ouvrage de quelques heures à plusieurs semaines. La lamproie marine dispose d'une moins bonne capacité de recherche d'un passage en dehors de la veine d'eau présentant le plus fort débit. Quant à la grande aloses, elle recherche de manière obstinée à nager dans la veine d'eau principale, sans aucun comportement de recherche de passage dans d'autres flux moins importants. Comme cette espèce ne dispose pas du comportement de "saut", elle peut donc finir par mourir au pied d'un barrage à quelques mètres de l'entrée d'une passe à poissons. Cette espèce est dite "repère" car la plus exigeante sur les conditions à remplir pour franchir un obstacle.

Disposition des passes par rapport au seuil.

Compte tenu des aspects comportements énoncés précédemment, il conviendrait que l'entrée dans les passes soit strictement alignée avec la chute d'eau tombant des clapets pour que les poissons migrateurs, et notamment les grandes aloses, puisse trouver sans délai les entrées de ces passes et puisse les emprunter pour poursuivre leur migration.

Or il n'en est rien puisque la passe existante pourrait être prolongée vers l'aval avec l'ajout de 4 bassins, rendant encore plus difficile le repérage de son entrée pour le saumon et la lamproie, et le rendant impossible pour l'alose lorsque le débit transitant par le seuil sera supérieur au débit cumulé des installations (turbines + passes).

L'attractivité des passes ne sera donc réelle que dans les périodes pour lesquelles le débit seuil sera inférieur au débit cumulé des équipements (turbines + passes). Ceci n'est pas conforme à la réglementation qui impose que le franchissement soit possible en tout temps. Le fait qu'il ne le soit pas expose les espèces en cause à des pertes supplémentaires de chances de survie inacceptables.

Mortalités supplémentaires liées à l'accumulation des silures.

Nulle part dans le dossier ne figure les mesures prises pour éviter la prédation des poissons migrateurs par le silure glane. En effet, cette espèce, introduite dans le milieu des années 1990 sur le bassin de la Loire, est un super-prédateur qui peut atteindre plus de 2,50 m pour plus de 100 kg. Extrêmement opportuniste, le silure chasse en groupe, et se poste de manière préférentielle près des passages "obligés" par l'homme pour les poissons migrateurs : pied des obstacles, entrée des passes à poissons, intérieur des passes et sortie des passes. Il a été montré que sur une seule passe sur la Garonne à Golchef, 34 % des saumons sont prédatés par les silures. Avec 4 obstacles à franchir, la population est anéantie. Il en est de même pour les autres espèces.

Effet retard à la dévalaison.

Absent.

Prise en compte de la séquence ERC (Éviter, Réduire, Compenser).

On constate l'indigence de l'analyse coût-bénéfice de chaque option.

Pour l'ensemble des motifs exposés ci-dessus, je suis défavorable au réarmement du barrage de Buxueil-Descartes. Je demande que soit examiné dans les meilleurs délais la solution la plus efficace et la moins coûteuse, tant en investissement qu'en frais de fonctionnement, qui consiste en l'enlèvement des vannes du barrage.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire. Avec ma considération distinguée.

--

Dr Philippe BOISNEAU

Pêcheur professionnel

Directeur général du CONAPPED

Vice-président de l'Association Agréée des Pêcheurs

Professionnels en Eau Douce du Bassin Loire-Bretagne

Membre du Comité de Bassin Loire-Bretagne, du Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne